

PROGRAMME LEADER 2014-2020

Compte-rendu du 2^{ème} Comité de Programmation LEADER du GAL Balagne mardi 28 août 2018

Le comité de programmation du Groupe d'Action Locale du pays de Balagne dûment convoqué, s'est réuni au siège du pays de Balagne, à Cateri, le mardi 28 août 2018 à 10h00.

Date de la convocation : le lundi 13 août 2018

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

COLLÈGE DES PERSONNES PUBLIQUES

Membres titulaires :

- | | |
|---------------------|--|
| ○ Jean-Marie SEITE | Communauté des communes de Calvi Balagne |
| ○ Roxane BARTHELEMY | Communauté des communes de Calvi Balagne |
| ○ Paul LIONS | Communauté des communes d'Ile-Rousse Balagne |
| ○ Pierre POLI | Communauté des communes d'Ile-Rousse Balagne |
| ○ Attilius CECCALDI | Communauté des communes d'Ile-Rousse Balagne |

COLLÈGE DES ACTEURS LOCAUX PRIVES

Membres titulaires :

- | | |
|------------------------|--|
| ○ Virginie TORRELLI | Chambre des métiers et de l'artisanat de Haute-Corse |
| ○ Stéphanie MARANINCHI | Personnalité qualifiée Maîtrise de l'Énergie |
| ○ Abigail CAUDRON | Personnalité qualifiée Agronomie |
| ○ Georges GUIRONNET | Personnalité qualifiée Entreprise et Innovation |

Membres suppléants :

- | | |
|---------------------|---------------------------------|
| ○ Claude CASTELLANI | Personnalité qualifiée Tourisme |
|---------------------|---------------------------------|

Assistaient également à la réunion :

- Florence PINASCO GAL du pays de Balagne
- Sandrine CARNER GAL du pays de Balagne

Étaient excusés, Monsieur et Mesdames :

COLLÈGE DES PERSONNES PUBLIQUES

Membres titulaires :

- François MARCHETTI Communauté de communes Calvi Balagne

COLLÈGE DES ACTEURS LOCAUX PRIVES

Membres titulaires :

- Pierre ACQUAVIVA Chambre d'agriculture de Haute-Corse
- Joseph-Marie TEALDI Personnalité qualifiée Foire rurale
- Olivier BIANCONI Personnalité qualifiée Tourisme

Membres suppléants :

- Jean-Marc ROCCHI Personnalité qualifiée Foire Rurale

Étaient absents, Mesdames et Messieurs :

COLLÈGE DES ACTEURS LOCAUX PRIVES

Membres suppléants :

- Thierry ACQUAVIVA Chambre d'agriculture de Haute-Corse

VÉRIFICATION DU DOUBLE QUORUM :

Collège public : Nombre de présents : 5 sur 6 Nombre de voix autorisées : 5	Nombre total de voix autorisées : 10
Collège privé : Nombre de présents : 5 sur 7 Nombre de voix autorisées : 5	Le quorum est atteint 10 voix/16 dont 5 relevant du collège privé

Lors de chaque vote, le ou les membre(s) du comité de programmation qui a (ont) un intérêt direct dans le projet présenté, sort(ent) de la salle de réunion afin de ne pas participer à la prise de décision.

Le nombre effectif de votants peut différer ainsi d'un vote à l'autre.

Le Président du GAL, Jean-Marie SEITE préside la seconde réunion du comité de programmation Leader du pays de Balagne et constate que la règle du double quorum est respectée (plus de la moitié des membres présents dont au moins la moitié appartient au collège du secteur privé). Le Comité de Programmation a donc pu délibérer valablement.

Il est rappelé que le Groupe d'Action Locale est composé du comité de programmation et de l'équipe technique.

Rappel de l'ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du Comité de programmation Leader du lundi 11 décembre 2017
2. Présentation des projets pour avis d'opportunité
3. Point sur l'état d'avancement des dossiers du programme Leader en Balagne
4. Informations et questions diverses

Contenu du dossier distribué aux membres du CP : ordre du jour, compte-rendu du 1^{er} comité de programmation Leader du 11 décembre 2017, la fiche projet des jardins familiaux des communes de Corbara et Pigna et des jardins pédagogiques de Galeria et Lama comprenant les grilles de notation multicritères pour la sélection des projets Leader.

Tous les comptes-rendus du comité de programmation sont accessibles depuis le site internet du pays de balagne :

http://www.pays-de-balagne.fr/Comite_de_programmation_page_247_1,381.htm

Document joint au compte-rendu :

- Diaporama projeté en réunion

M. Jean-Marie SEITE accueille les participants et ouvre la séance en remerciant l'ensemble des membres présents. Il annonce l'ordre du jour.

La stratégie et les actions sont rappelées rapidement par le Président du GAL.

Il souligne que le nouveau programme Leader s'attachera à valoriser les ressources locales à travers la réhabilitation du patrimoine productif et des savoirs-faire et le développement de nouvelles compétences.

Objectifs

Fiches actions

Objectifs	Fiches actions
Structurer les acteurs et les richesses du territoire	<p>Actions liées aux études et animation :</p> <ul style="list-style-type: none">• Inventaire et géo-référencement des murs en pierre sèche sur le territoire du Pays de Balagne : dossier en cours d'instruction et avis COPROG• Inventaire et diagnostic des sources et fontaines sur le territoire du Pays de Balagne : dossier en cours d'instruction et avis COPROG• Recherches foncières et recensement des propriétaires pour mobiliser le foncier : action à engager• Mobilisation des producteurs et animation de réunions pour créer des groupements et coopératives : problème à dynamiser les acteurs• Étude de faisabilités, études de marchés pour l'exploitation de nouvelles ressources : doit faire l'objet d'un appel à projet
Créer l'activité et développer les compétences	<ul style="list-style-type: none">• Actions liées à l'aménagement des jardins (murs de soutènement, clôtures, irrigation) : dossiers en cours d'instruction et avis COPROG• Actions liées à l'acquisition de matériels et outillages, dans le cadre de la création d'entreprises innovantes de valorisation de ressources locales : doit faire l'objet d'un appel à projet• Actions liées à la formation, aménagement d'un site de formation et de passage d'examen : doit faire l'objet d'un appel à candidature
Promouvoir les productions et les usages	<ul style="list-style-type: none">• Actions de démonstration, aménagement de sites démontrant au plus grand nombre, la solidité, l'efficacité et l'esthétique des savoir-faire constructifs d'ouvrages bio-sourcés : les bureaux d'information touristique (BIT) s'attacheront à être exemplaire• Actions d'animation et de sensibilisation, organisation d'ateliers d'apprentissage et ateliers d'animation périscolaires : le périscolaire n'étant plus d'actualité, les actions s'adresseront aux citoyens
Coopération	<ul style="list-style-type: none">• Actions liées à l'organisation de formations : les formations devront être faites par des formateurs qualifiés• Actions liées à la mise en valeur de matériaux biosourcés : action à engager

Retard du programme

Face au retard constaté dans la mise en œuvre opérationnelle du programme Leader 2014-2020, le pays de Balagne a dû faire l'avance de 3 années de trésorerie.

Le retard pris s'explique par le fait que la Collectivité de Corse, autorité de gestion du programme Leader, a réorganisé le service et le personnel affecté à ce programme. Le Président du Conseil Exécutif de Corse a nommé M. Olivier RIFFARD comme référent pour le programme Leader en Corse.

Tous les GALs ne sont pas au même stade d'avancement. En effet, il y a des GALs qui ont déjà conventionné, d'autres sont toujours dans l'attente de la signature de la convention tripartite Leader et d'autres ont abandonné. La convention relative à la mise en œuvre du programme a été signée par le pays de Balagne, le 27 novembre 2018. Nous constatons que, depuis cette date, nous n'avons eu aucun retour suite à nos nombreuses sollicitations.

Il convient de préciser que si les délais de traitement observés en ce début de programme restent identiques, il est à craindre que ce retard ne conduise au renvoi à Bruxelles d'une partie des crédits européens faute d'avoir su monter des projets suffisamment rapidement.

1- Approbation du compte-rendu du comité de programmation du 11 décembre 2017

Le Président du GAL soumet pour validation le compte-rendu du premier comité de programmation en date du 11 décembre 2017. Aucune remarque n'est formulée.

En conséquence, le Comité de programmation, à l'unanimité, décide d'approuver le compte-rendu du 11 décembre 2017.

Tous les comptes-rendus des Comités de programmation sont accessibles sur :

http://www.pays-de-balagne.fr/Comite_de_programmation_page_247_1,381.htm

2- Présentation des projets pour avis d'opportunité

Sous-mesure 19.2, fiche action n°1 "Etudes et inventaires"

Dossier : inventaire et diagnostic des sources et fontaines sur le territoire du pays de Balagne	
Maître d'ouvrage	PETR pays de Balagne
Budget total	48 000 €
Financement Leader sollicité	64% du budget prévisionnel (30 720 € Feader estimés) et co-financement CdC 16% (7 680 €)
Résultat de la grille de sélection	19/20
Remarques / discussions	<p>L'objet de cette étude est de s'adapter au changement climatique. Les sources et fontaines du territoire se perdent. Autrefois, il était très important de préserver la ressource et de l'entretenir. La gestion de la ressource en eau, pour l'arrosage et la consommation, est un enjeu majeur pour le territoire.</p> <p>L'étude consistera à caractériser la ressource sur le domaine public et privé. Sachant qu'en général, les sources sont captées sur des terrains privés et distribuées par des fontaines qui se trouvent à 80/90% sur les sentiers. Les résultats obtenus seront inscrits au SIG du pays de Balagne et de la CdC.</p> <p>Le projet de cahier des charges, transmis à l'autorité de gestion, devra faire l'objet d'une transmission par courriel, aux membres du comité de programmation dans son intégralité.</p>
Avis préalable du comité	Avis préalable favorable

Critères de sélection :

Principe de sélection	Critère de sélection	Eléments d'appréciation	Note
Etudes et inventaire	Qualification des responsables scientifiques du projet	<p>La note est fonction du niveau d'expertise des responsables scientifiques dans l'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les responsables scientifiques de l'étude n'ont aucune qualification se rapportant à l'étude : 0 point • Les responsables scientifiques disposent de compétences dans au moins un des domaines de l'étude : 2 points • Les responsables scientifiques de l'étude sont des experts confirmés et diplômés dans tous les domaines de l'étude : 8 points 	<p>8/8</p> <p>Le cahier des charges du marché impose que le titulaire qui mène l'étude soit un hydrogéologue agréé</p>
	Existence d'une dynamique autour du projet	<p>La note est fonction de l'existence d'un projet de développement lié à l'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de dynamique autour de la thématique : 0 point • Création d'une action fondée sur la thématique : 2 points • Création d'au moins deux actions autour de la thématique : 3 points 	<p>2/3</p> <p>diagnostic et réappropriation de la ressource en eau à travers le SIG</p> <p>Le 15 mai 2018 la 3^{ème} conférence des Maires de Balagne a convié M. Saveriu Luciani, Président de l'Office d'Equipeement Hydraulique de la Corse, afin d'échanger et débattre sur un schéma des infrastructures d'alimentation en eau de la Balagne.</p>
	Amplitude territoriale (36 communes)	<p>La note est fonction de l'amplitude géographique de l'étude sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Territoire d'étude ne couvrant pas l'intégralité d'une commune : 0 point • Territoire d'étude couvrant une seule commune : 1 point • Territoire d'étude couvrant une communauté de communes : 3 points 	<p>5/5</p> <p>Le cahier des charges prévoit que l'étude couvre l'ensemble des 36 communes du territoire</p>

		<ul style="list-style-type: none"> • Territoire d'étude couvrant l'ensemble des 36 communes du GAL : 5 points 	
	Dimensionnement financier par rapport à sa nature	<p>La note est fonction du coût raisonnable du projet ramené à la population (23 000 hab en 2017)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût en HT dépassant 5 € / hab : 0 point • Coût en HT compris entre 4 et 5 € / hab : 1 point • Coût en HT compris entre 3 et 4 € / hab : 3 points • Coût en HT inférieur à 3 €/ hab : 4 points 	<p>4 /4 48 000 € / 23000 habitants = 2,08 €</p>

Sous-mesure 19.2, fiche action n°1 "Études et inventaires"

Dossier : AMO portant sur le marché d'inventaire et géo-référencement des murs en pierre sèche sur le territoire du pays de Balagne	
Maître d'ouvrage	PETR pays de Balagne
Budget total	12 000 €
Financement Leader sollicité	64% du budget prévisionnel (7 680 € Feader estimés) et co-financement CdC 16% (1 920 €)
Résultat de la grille de sélection	20/20
Remarques / discussions	<p>La Balagne possède un patrimoine en pierre sèche qu'il convient de valoriser. Les efforts doivent être concentrés sur les lieux les plus remarquables. Afin de mener ces recherches, il faut utiliser la dernière technologie qui évolue vite et est très pointue. Le PETR a fait le choix de lancer en amont une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec pour objectif de trouver la meilleure solution technique pour réaliser l'inventaire et le géo-référencement des ouvrages en pierre sèche sur l'ensemble du territoire. L'idée est de trouver le bon outil à corréler avec le SIG du pays de Balagne.</p> <p>Il est indispensable de ne pas s'attacher uniquement à faire un inventaire et de ne pas réaliser par la suite d'actions d'entretien et de restauration. L'objectif est de déterminer un zonage prioritaire pour restaurer les ouvrages. Cette étude est un investissement sur l'avenir afin que la Balagne puisse mettre en avant la beauté de ses paysages.</p>
Avis préalable du comité	Avis préalable favorable

Critères de sélection :

Principe de sélection	Critère de sélection	Éléments d'appréciation	Note
Etudes et inventaire	Qualification des responsables scientifiques du projet	<p>La note est fonction du niveau d'expertise des responsables scientifiques dans l'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les responsables scientifiques de l'étude n'ont aucune qualification se rapportant à l'étude : 0 point • Les responsables scientifiques disposent de compétences dans au moins un des domaines de l'étude : 2 points • Les responsables scientifiques de l'étude sont des experts confirmés et diplômés dans tous les domaines de l'étude : 8 points 	<p>8/8</p> <p>L'AMO sera confié à un consultant en géomatique</p>
	Existence d'une dynamique autour du projet	<p>La note est fonction de l'existence d'un projet de développement lié à l'étude :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de dynamique autour de la thématique : 0 point • Création d'une action fondée sur la thématique : 2 points • Création d'au moins deux actions autour de la thématique : 3 points 	<p>3/3</p> <p>Inventaire et géo-référencement inscrit sur le SIG du pays de Balagne. Zonage et restauration des ouvrages. Actions Leader : aménagement des jardins collectifs, formations et ateliers d'apprentissage amateurs,...</p>
	Amplitude territoriale (36 communes)	<p>La note est fonction de l'amplitude géographique de l'étude sur le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Territoire d'étude ne couvrant pas l'intégralité d'une commune : 0 point • Territoire d'étude couvrant une seule commune : 1 point • Territoire d'étude couvrant une communauté de communes : 3 points • Territoire d'étude couvrant l'ensemble des 36 communes du GAL : 5 points 	<p>5/5</p> <p>Le marché d'AMO porte sur une étude qui couvrira l'ensemble des 36 communes du territoire</p>
	Dimensionnement	La note est fonction du coût raisonnable du	

	financier par rapport à sa nature	projet ramené à la population (23 000 hab en 2017) <ul style="list-style-type: none"> • Coût en HT dépassant 5 € / hab : 0 point • Coût en HT compris entre 4 et 5 € / hab : 1 point • Coût en HT compris entre 3 et 4 € / hab : 3 points • Coût en HT inférieur à 3 €/ hab : 4 points 	12 000 € / 23000 habitants = 0,52 €
--	-----------------------------------	---	-------------------------------------

Sous-mesure 19.2, fiche action n°3 "travaux et équipements"

Le 23 février 2018 à 13h53, le GAL du pays de Balagne a lancé un appel à manifestation d'intérêt, par courriel aux 36 communes de Balagne concernant l'action liée à l'aménagement de jardins familiaux ou d'un jardin pédagogique, dans le cadre du programme Leader 2014-2020.

9 communes ont répondu. 4 dossiers sont en cours d'instruction (communes de Corbara, Galeria, Lama et Pigna), 3 dossiers sont en cours de montage (sur les communes de Sant'Antonino, Speloncato et Urtaca) et 2 en cours de réflexion (commune de Costa et Santa Reparata di Balagna).

Les membres du comité de programmation suggèrent que soit envoyés des courriers, en recommandé avec AR, afin de relancer les communes sur cet appel à projet. Il conviendra également de téléphoner à chaque mairie pour s'assurer de la réception de cet AAP. Il est dommage que ce soit toujours les mêmes communes qui répondent.

Dossier : Création de jardins familiaux	
Maître d'ouvrage	Commune de Corbara
Budget total	100 595 €
Financement Leader sollicité	64% du budget prévisionnel (64 380,80 € Feader estimés) et co-financement CdC 16% (16 095,20 €)
Résultat de la grille de sélection	14/20
Remarques / discussions	<p>Le commune de Corbara est propriétaire de la parcelle n°192 au lieu-dit Cinghione sur les hauteurs du village. Elle dispose de 2 jardins familiaux, actuellement cultivés par des résidents de la commune, qui sont sur la première moitié haute de la parcelle. Cet espace a fait l'objet d'une restauration en régie par la commune.</p> <p>Sur la partie basse de ce terrain, deux parcelles sont disponibles pour y créer des jardins familiaux qui pourront faire l'objet d'un financement au titre du programme européen Leader. En effet, cette zone est la continuité géographique de ces terrasses de cultures. Au dessous également se trouve un espace jardin cultivé par un particulier.</p> <p>Afin de créer une unité foncière, la commune de Corbara souhaite créer 2 autres jardins entre ces 3 jardins existants. Ils seront occupés par des familles du village.</p> <p>Ce lieu est en jachère. Le volume de travail à fournir concernant la restauration des murs étant très important, le travail en régie n'est plus possible et devra se faire par une entreprise extérieure.</p>
Avis préalable du comité	Avis préalable favorable

Vérification des personnes en conflit d'intérêts, ne participant pas au débat	Paul LIONS, Maire de Corbara
--	---------------------------------

Principe de sélection	Critère de sélection	Éléments d'appréciation	Note
Travaux et équipements	Localisation : centre de village, périphérie	<p>La note est fonction de la localisation géographique du jardin dans la commune</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet éloigné de plus de 2 km du centre du village : 0 point • Projet éloigné entre 1km et 2 km du centre du village : 1 point • Projet situé à la périphérie du village : 2 points • Projet situé dans le village : 3 points • Projet situé dans le village et visible par le public : 4 points 	<p>2/4</p> <p>Ce sont des anciens jardins en terrasses qui sont situées sur les hauteurs du village.</p>
	Accessibilité	<p>La note est fonction de l'accessibilité du terrain</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le jardin est accessible à plus de 100 m à pieds : 0 point • Le jardin est accessible à moins de 100 m à pieds : 2 points 	<p>2/2</p> <p>Le chemin est carrossable est accessible à pied</p>
	Surface, potentialité des bénéficiaires	<p>La note est fonction de la taille de l'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Jardin pouvant accueillir uniquement 1 bénéficiaire : 1 point • Jardin pouvant accueillir entre 2 et 4 bénéficiaires : 2 points • Jardin pouvant accueillir entre 4 et 7 bénéficiaires : 3 points • Jardin pouvant accueillir plus de 8 bénéficiaires : 4 points 	<p>2/4</p> <p>La parcelle comprend actuellement 2 familles et les travaux permettront l'accès à deux autres bénéficiaires</p>
	Eau, irrigation	<p>La note est fonction de l'alimentation du jardin en eau</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le jardin n'a pas de possibilité d'alimentation en eau : 0 point • Le jardin est alimenté en eau agricole : 1 point • Le jardin est alimenté par une source : 2 points • Le jardin est alimenté en eau et possède un récupérateur d'eau pluviale collectif : 3 points 	<p>2/3</p> <p>Le haut du jardin est alimenté par une source qui comprend un bassin d'irrigation et les travaux permettront la réalisation d'un autre bassin plus bas Chaque jardin sera alimenté en eau</p>
	Historique : (jardin	<p>La note est fonction du niveau patrimonial du jardin</p>	<p>2/2</p>

	traditionnel)	<ul style="list-style-type: none"> Le terrain n'a jamais été un jardin au siècle dernier : 0 point Le terrain est un ancien jardin ne comprenant pas d'ouvrages en pierres sèches ou de système d'irrigation : 1 point Le terrain est un ancien jardin traditionnel aménagé en pierres sèches et équipé d'un système d'irrigation avec bassins : 2 points 	Le terrain est un ancien jardin traditionnel aménagé en pierres sèches et équipé d'un système d'irrigation avec bassin
	Existence d'une dynamique autour du projet	<p>La note est fonction de l'implication du public ciblé par le projet dans sa construction :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas de concertation du public ciblé par le projet : 0 point Dynamique politique communale : 1 point Dynamique de la population: 2 points Dynamique commune et population : 3 points 	<p>3/3</p> <p>La commune est propriétaire du terrain et elle conventionne avec les bénéficiaires qui s'engagent à respecter un règlement intérieur</p>
	Impact environnemental et paysager	<p>La note est fonction de la prise en compte de l'environnement dans la mise en place du projet (intégration paysagère, économie d'énergie, matériaux respectueux de l'environnement...)</p> <ul style="list-style-type: none"> Le projet ne comporte pas de plus-value environnementale : 0 point Le projet s'intègre parfaitement dans le paysage et prévoit l'interdiction de pesticides et de plantes invasives : 1 point Le projet s'intègre parfaitement dans le paysage et prévoit de nombreuses mesures respectueuses de l'environnement (engrais naturels, permaculture, ...) : 2 points 	<p>1/ 2</p> <p>Les travaux seront essentiellement de la restauration des murs de soutènement en pierre sèche existant. L'utilisation de pesticides par les bénéficiaires et la plantation des plantes invasives seront interdites.</p>

Dossier : Création du jardin pédagogique du village de Galeria	
Maître d'ouvrage	Commune de Galeria
Budget total	51 898 €
Financement Leader sollicité	64% du budget prévisionnel (33 440 € Feader estimés) et co-financement CdC 16% (8 360 €)
Résultat de la grille de sélection	17/20
Remarques / discussions	<p>La commune de Galeria est propriétaire de deux parcelles en plein cœur du village dont une partie comprendrait la réalisation d'un jardin pédagogique.</p> <p>L'école maternelle et élémentaire de Galeria comprend 2 classes qui peuvent accéder directement au jardin depuis une porte située dans la cour de l'école.</p> <p>Un autre accès est possible depuis la place principale du village où se trouve l'église, la mairie, le bureau de poste. Il est sécurisé et piéton. Il y offre à l'entrée, une bibliothèque de rue en libre accès.</p> <p>Ce jardin offrira aux visiteurs un espace de convivialité dans le village. Il sera entretenu par les enseignants avec les enfants mais aussi par les parents d'élèves et les agents communaux durant les périodes de vacances.</p>
Avis préalable du comité	Avis préalable favorable

Vérification des personnes en conflit d'intérêts, ne participant pas au débat	Jean-Marie SEITE, Maire de Galeria
--	---------------------------------------

Principe de sélection	Critère de sélection	Eléments d'appréciation	Note
Travaux et équipements	Localisation : centre de village, périphérie	<p>La note est fonction de la localisation géographique du jardin dans la commune</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet éloigné de plus de 2 km du centre du village : 0 point • Projet éloigné entre 1km et 2 km du centre du village : 1 point • Projet situé à la périphérie du village : 2 points • Projet situé dans le village : 3 points • Projet situé dans le village et visible par le public : 4 points 	<p>4 / 4</p> <p>Le jardin est situé en plein cœur du village sur la place principale de l'église, la poste, la mairie, la bibliothèque et l'école.</p>
	Accessibilité	La note est fonction de l'accessibilité du terrain	<p>2 / 2</p> <p>Accessible à pied</p>

	<ul style="list-style-type: none"> Le jardin est accessible à plus de 100 m à pieds : 0 point Le jardin est accessible à moins de 100 m à pieds : 2 points 	depuis la place de l'église et également accessible depuis la cour de l'école via une porte
Surface, potentialité des bénéficiaires	<p>La note est fonction de la taille de l'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> Jardin pouvant accueillir uniquement 1 bénéficiaire : 1 point Jardin pouvant accueillir entre 2 et 4 bénéficiaires : 2 points Jardin pouvant accueillir entre 4 et 7 bénéficiaires : 3 points Jardin pouvant accueillir plus de 8 bénéficiaires : 4 points 	<p>4 / 4</p> <p>Jardin sera ouvert au scolaire et au public (résident et touriste)</p>
Eau, irrigation	<p>La note est fonction de l'alimentation du jardin en eau</p> <ul style="list-style-type: none"> Le jardin n'a pas de possibilité d'alimentation en eau : 0 point Le jardin est alimenté en eau agricole : 1 point Le jardin est alimenté par une source : 2 points Le jardin est alimenté en eau et possède un récupérateur d'eau pluviale collectif : 3 points 	<p>3 / 3</p> <p>La jardin possède actuellement un récupérateur d'eau pluviale et il est prévu dans les travaux d'aménagement d'un réaliser un autre plus important</p>
Historique : (jardin traditionnel)	<p>La note est fonction du niveau patrimonial du jardin</p> <ul style="list-style-type: none"> Le terrain n'a jamais été un jardin au siècle dernier : 0 point Le terrain est un ancien jardin ne comprenant pas d'ouvrages en pierres sèches ou de système d'irrigation : 1 point Le terrain est un ancien jardin traditionnel aménagé en pierres sèches et équipé d'un système d'irrigation avec bassins : 2 points 	<p>1 / 1</p> <p>Le terrain est certainement un ancien jardin. Les murs de soutènement en pierre sèche existant ne sont pas des terrasses de culture</p>
Existence d'une dynamique autour du projet	<p>La note est fonction de l'implication du public ciblé par le projet dans sa construction :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas de concertation du public ciblé par le projet : 0 point Dynamique politique communale : 1 point 	<p>3 / 3</p> <p>La commune met à disposition le terrain à l'école qui s'engage à réaliser le projet pédagogique</p>

		<ul style="list-style-type: none"> • Dynamique de la population: 2 points • Dynamique commune et population : 3 points 	avec les enfants et les parents d'élèves. La population aura accès au jardin depuis le portail extérieur
	Impact environnemental et paysager	<p>La note est fonction de la prise en compte de l'environnement dans la mise en place du projet (intégration paysagère, économie d'énergie, matériaux respectueux de l'environnement...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet ne comporte pas de plus-value environnementale : 0 point • Le projet s'intègre parfaitement dans le paysage et prévoit l'interdiction de pesticides et de plantes invasives : 1 point • Le projet s'intègre parfaitement dans le paysage et prévoit de nombreuses mesures respectueuses de l'environnement (engrais naturels, permaculture, ...) : 2 points 	<p>1 / 2</p> <p>L'école n'a pas le droit d'utiliser des pesticides et de planter des plantes invasives</p>

Dossier : Création du jardin pédagogique du village de Lama A SORA	
Maître d'ouvrage	Commune de Lama
Budget total	45 600 €
Financement Leader sollicité	64% du budget prévisionnel (29 184 € Feader estimés) et co-financement CdC 16% (7 296 €)
Résultat de la grille de sélection	16/20
Remarques / discussions	<p>La commune de Lama est propriétaire d'une parcelle en plein cœur du village où elle souhaite réaliser un jardin pédagogique qui serait un nouvel outil de valorisation du patrimoine végétal offert à la population locale et aux nombreux touristes.</p> <p>Le village de Lama est classé « 4 fleurs » depuis plusieurs années. Il est le seul de Corse et présente de nombreux espaces fleuris et arborés.</p> <p>Le projet global communal a pour objectif le ré-aménagement de la place principale de l'Église par le transfert du stationnement des véhicules à l'entrée du village, et l'aménagement d'une liaison piétonne traversant un jardin pédagogique.</p> <p>Les visiteurs stationneront sur le parking à l'entrée du village et traverseront le futur jardin pédagogique pour arriver sur la place de l'église. Cet espace est actuellement relié à la place centrale du village par un cheminement piéton qu'il convient d'améliorer.</p>
Avis préalable du comité	Avis préalable favorable

Vérification des personnes en conflit d'intérêts, ne participant pas au débat	Attilius CECCALDI, Maire de Lama
--	-------------------------------------

Principe de sélection	Critère de sélection	Éléments d'appréciation	Note
Travaux et équipements	Localisation : centre de village, périphérie	<p>La note est fonction de la localisation géographique du jardin dans la commune</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet éloigné de plus de 2 km du centre du village : 0 point • Projet éloigné entre 1km et 2 km du centre du village : 1 point • Projet situé à la périphérie du village : 2 points • Projet situé dans le village : 3 points • Projet situé dans le village et visible par le public : 4 points 	<p>4 / 4</p> <p>Le jardin est au cœur du village est visible par le public</p>

Accessibilité	<p>La note est fonction de l'accessibilité du terrain</p> <ul style="list-style-type: none"> Le jardin est accessible à plus de 100 m à pieds : 0 point Le jardin est accessible à moins de 100 m à pieds : 2 points 	<p>2 / 2</p> <p>Le jardin est accessible depuis la place principale du village et depuis le parking à l'entrée du village à pied</p>
Surface, potentialité des bénéficiaires	<p>La note est fonction de la taille de l'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> Jardin pouvant accueillir uniquement 1 bénéficiaire : 1 point Jardin pouvant accueillir entre 2 et 4 bénéficiaires : 2 points Jardin pouvant accueillir entre 4 et 7 bénéficiaires : 3 points Jardin pouvant accueillir plus de 8 bénéficiaires : 4 points 	<p>4 / 4</p> <p>Le jardin sera accessible à tous (touristes et résidents)</p>
Eau, irrigation	<p>La note est fonction de l'alimentation du jardin en eau</p> <ul style="list-style-type: none"> Le jardin n'a pas de possibilité d'alimentation en eau : 0 point Le jardin est alimenté en eau agricole : 1 point Le jardin est alimenté par une source : 2 points Le jardin est alimenté en eau et possède un récupérateur d'eau pluviale collectif : 3 points 	<p>2 / 3</p>
Historique : (jardin traditionnel)	<p>La note est fonction du niveau patrimonial du jardin</p> <ul style="list-style-type: none"> Le terrain n'a jamais été un jardin au siècle dernier : 0 point Le terrain est un ancien jardin ne comprenant pas d'ouvrages en pierres sèches ou de système d'irrigation : 1 point Le terrain est un ancien jardin traditionnel aménagé en pierres sèches et équipé d'un système d'irrigation avec bassins : 2 points 	<p>1 / 2</p> <p>Le terrain n'est pas un ancien jardin traditionnel mais il comprend de nombreux ouvrages en pierre sèche</p>
Existence d'une dynamique autour du projet	<p>La note est fonction de l'implication du public ciblé par le projet dans sa construction :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas de concertation du public ciblé 	<p>1 / 3</p> <p>La commune porte un projet global</p>

		<p>par le projet : 0 point</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dynamique politique communale : 1 point • Dynamique de la population: 2 points • Dynamique commune et population : 3 points 	<p>d'aménagement (restructuration du stationnement, de l'accès) et de mise en valeur du patrimoine végétal (village 4 fleurs)</p>
	Impact environnemental et paysager	<p>La note est fonction de la prise en compte de l'environnement dans la mise en place du projet (intégration paysagère, économie d'énergie, matériaux respectueux de l'environnement...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet ne comporte pas de plus-value environnementale : 0 point • Le projet s'intègre parfaitement dans le paysage et prévoit l'interdiction de pesticides et de plantes invasives : 1 point • Le projet s'intègre parfaitement dans le paysage et prévoit de nombreuses mesures respectueuses de l'environnement (engrais naturels, permaculture, ...) : 2 points 	<p>2 / 2</p> <p>La restauration des ouvrages en pierre sèche garantira l'intégration du projet dans le paysage et la commune s'est déjà engagée dans de nombreuses mesures respectueuses de l'environnement</p>

Dossier : Création des jardins familiaux MIGLIANI à Pigna	
Maître d'ouvrage	Commune de Pigna
Budget total	19 683,95 €
Financement Leader sollicité	64% du budget prévisionnel (12 597,73 € Feader estimés) et co-financement CdC 16% (3 149,43 €)
Résultat de la grille de sélection	14/20
Remarques / discussions	<p>La commune de Pigna est propriétaire d'une parcelle qui fait l'objet d'un conventionnement avec l'association Orte di Quì pour l'entretien et la gestion de ces jardins.</p> <p>Proche du village, ce lieu constitue déjà un lieu de vie et accueille notamment tous les ans la « Merendella di Pasqua ».</p> <p>Dans le cadre du programme Leader, le projet consiste en la création de jardins familiaux de 4 à 6 lots sur une surface de 520m². Le terrain comprendrait une partie jardin familiaux et une partie espace de convivialité accessible au public.</p>
Avis préalable du comité	Avis préalable favorable

Principe de sélection	Critère de sélection	Éléments d'appréciation	Note
Travaux et équipements	Localisation : centre de village, périphérie	<p>La note est fonction de la localisation géographique du jardin dans la commune</p> <ul style="list-style-type: none"> • Projet éloigné de plus de 2 km du centre du village : 0 point • Projet éloigné entre 1km et 2 km du centre du village : 1 point • Projet situé à la périphérie du village : 2 points • Projet situé dans le village : 3 points • Projet situé dans le village et visible par le public : 4 points 	<p>2 / 4</p> <p>Il est situé aux abords immédiat du village, proche de jardins existants</p>
	Accessibilité	<p>La note est fonction de l'accessibilité du terrain</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le jardin est accessible à plus de 100 m à pieds : 0 point • Le jardin est accessible à moins de 100 m à pieds : 2 points 	<p>2 / 2</p> <p>Le jardin est accessible depuis une piste carrossable et accessible à pied sans problème</p>

Surface, potentialité des bénéficiaires	<p>La note est fonction de la taille de l'exploitation</p> <ul style="list-style-type: none"> Jardin pouvant accueillir uniquement 1 bénéficiaire : 1 point Jardin pouvant accueillir entre 2 et 4 bénéficiaires : 2 points Jardin pouvant accueillir entre 4 et 7 bénéficiaires : 3 points Jardin pouvant accueillir plus de 8 bénéficiaires : 4 points 	<p>3 / 4</p> <p>création de 4 à 6 jardins familiaux</p>
Eau, irrigation	<p>La note est fonction de l'alimentation du jardin en eau</p> <ul style="list-style-type: none"> Le jardin n'a pas de possibilité d'alimentation en eau : 0 point Le jardin est alimenté en eau agricole : 1 point Le jardin est alimenté par une source : 2 points Le jardin est alimenté en eau et possède un récupérateur d'eau pluviale collectif : 3 points 	<p>1 / 3</p> <p>Le terrain est desservi par l'eau agricole.</p>
Historique : (jardin traditionnel)	<p>La note est fonction du niveau patrimonial du jardin</p> <ul style="list-style-type: none"> Le terrain n'a jamais été un jardin au siècle dernier : 0 point Le terrain est un ancien jardin ne comprenant pas d'ouvrages en pierres sèches ou de système d'irrigation : 1 point Le terrain est un ancien jardin traditionnel aménagé en pierres sèches et équipé d'un système d'irrigation avec bassins : 2 points 	<p>2 / 2</p> <p>Le terrain est un ancien jardin traditionnel comprenant des ouvrages en pierres sèches</p>
Existence d'une dynamique autour du projet	<p>La note est fonction de l'implication du public ciblé par le projet dans sa construction :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pas de concertation du public ciblé par le projet : 0 point Dynamique politique communale : 1 point Dynamique de la population: 2 points Dynamique commune et population : 3 points 	<p>3 / 3</p> <p>La commune porte le projet de création de jardin, l'association s'occupe de l'entretien et de la gestion du site. Les bénéficiaires cultiveront les parcelles et la population pourra</p>

			visiter le lieu
	Impact environnemental et paysager	<p>La note est fonction de la prise en compte de l'environnement dans la mise en place du projet (intégration paysagère, économie d'énergie, matériaux respectueux de l'environnement...)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet ne comporte pas de plus-value environnementale : 0 point • Le projet s'intègre parfaitement dans le paysage et prévoit l'interdiction de pesticides et de plantes invasives : 1 point • Le projet s'intègre parfaitement dans le paysage et prévoit de nombreuses mesures respectueuses de l'environnement (engrais naturels, permaculture, ...) : 2 points 	<p>1 / 2</p> <p>L'utilisation des pesticides et la plantation de plantes invasives sont interdites par le règlement intérieur de l'association Orte di Qui</p>

Récapitulatif de la Synthèse des notes faites par le comité de programmation

Tous les dossiers devront faire l'objet d'un avis d'éligibilité de l'autorité de gestion et ensuite d'un passage en comité de programmation pour avis définitif.

Projet	Note de faisabilité	Appréciation de faisabilité
inventaire et diagnostic des sources et fontaines sur le territoire du pays de Balagne	19 / 20	Favorable
AMO portant sur le marché d'inventaire et géo-référencement des murs en pierre sèche sur le territoire du pays de Balagne	20 / 20	Favorable
Création de jardins familiaux à Corbara	14 / 20	Favorable
Création du jardin pédagogique du village de Galeria	17 / 20	Favorable
Création du jardin pédagogique du village de Lama A SORA	16 / 20	Favorable
Création des jardins familiaux MIGLIANI à Pigna	14 / 20	Favorable

Présentation des dossiers de demande de soutien financier Leader en cours de constitution

Le tour d'horizon ci-dessous ne se veut donc pas exhaustif, mais indicatif quant aux opérations qui pourraient émerger prochainement pour solliciter l'appui financier de LEADER

Mairie de Sant'Antonino : création de jardins familiaux

La commune est propriétaire d'une parcelle en contrebas du village, où elle souhaite créer des jardins familiaux qui seront attribués à 10 personnes pour une surface de 65m² en moyenne. Chaque lot comprendrait un accès privé et un abri pour ranger les outils. Le terrain comprendrait une partie jardin familiaux et une partie accessible au public. L'eau est présente au pied de la parcelle via un ruisseau. Il n'y a pas d'eau brute dans le village. Le prix de l'eau en régie par la commune est de 1,6 € /m³

Le terrain est pour le moment difficilement accessible. Deux projets d'amélioration de l'accès sont à l'étude. Le premier consiste à aménager l'accès que constitue le sentier d'Aregno, le second consiste à demander l'autorisation de passage sur une route privée.

Les travaux ne peuvent prévoir un accès bétonné contraire à l'esprit du programme Leader visant la reconquête patrimoniale. Les murs de séparation en pierre sèche, actuellement inexistantes, ne sont pas préconisés, il convient de retravailler l'esthétique du projet.

Mairie de Speloncato : création de jardins familiaux

La commune dispose en contrebas du village d'une cinquantaine de parcelles qui appartiennent à des propriétaires privés pour une surface de 2 hectares environ. Elle souhaite engager un projet de reconquête des anciens jardins à travers le programme Leader.

Une réunion d'information sur le projet de création de jardins familiaux en présence des propriétaires a eu lieu le 13 août dans la mairie du village.

L'objectif de cette rencontre était d'informer et d'échanger sur ce projet de reconquête des anciens jardins. Les personnes présentes étaient favorables à ce projet qui sera porté par la commune. La municipalité va travailler sur un projet global pour aménager les accès, l'irrigation sur chaque parcelle, la réfection des murs en pierre sèche, et le nettoyage de la rivière. Un projet de conventionnement est à l'étude.

Mairie d'Urtaca : création de jardins familiaux

la commune présente un projet global communal qui a pour objectif la réappropriation des jardins en terrasses. Les parcelles proposées par la commune se situent le long de la rivière en contrebas du village. Elles appartiennent à des propriétaires privés et à la commune. Le Plan Local d'Urbanisme de la commune fait apparaître ces zones en espaces stratégiques agricoles (ESA). S'inscrivant ainsi, dans une logique foncière d'aménagement et de préservation des ressources naturelles.

Le GAL va accompagner la municipalité dans le montage du dossier.

3- Point sur l'état d'avancement des dossiers du programme Leader en Balagne

Mesure	Nom du projet	Date dépôt du dossier	Attente du GAL
19.2	Inventaire et diagnostic des sources et fontaines	02/02/18	Avis d'éligibilité de l'autorité de gestion
19.2	AMO portant sur la marché d'inventaire et géo-référencement des murs	16/07/18	Avis d'éligibilité de l'autorité de gestion
19.2	Jardins familiaux Migliani	25/07/18	Avis d'éligibilité de l'autorité de gestion
19.2	Jardins familiaux à Corbara	En cours	Réception du dossier de demande de financement par l'autorité de gestion
19.2	Jardin pédagogique village de Galeria	09/08/18	Avis d'éligibilité de l'autorité de gestion
19.2	Jardin pédagogique village de Lama A Sora	16/08/18	Avis d'éligibilité de l'autorité de gestion
19.4	Fonctionnement du GAL 2016	04/12/17	Rédaction de la convention attributive de la subvention
19.4	Fonctionnement du GAL 2017	04/12/17	Rédaction de la convention attributive de la subvention
19.4	Fonctionnement du GAL 2018	04/12/17	Avis d'éligibilité de l'autorité de gestion

nc	Modification de la convention tripartite GAL/CTC/Odarc	28/06/18	<p>Fiche action Coopération : Plan de financement passant à 100% au lieu de 80% et rajouter dans les dépenses éligibles les frais salariaux et de Restauration</p> <p>Fiche action fonctionnement du GAL : Rajouter les 15% de frais indirect et Taux d'aide publique à 100%</p>
----	--	----------	--

4- Informations et questions diverses

Evolution PETR / GAL

Le Président du GAL informe l'assemblée que la présidence du PETR est assurée à tour de rôle par chaque communauté de communes pour une période de mi-mandat. Ceci est également valable pour la présidence du GAL.

Paul LIONS, Président du PETR et élu de la communauté de communes de l'Île-Rousse Balagne vient de donner sa démission. En conséquence, la communauté de communes de Calvi Balagne va alors prendre la Présidence du PETR, lors du comité syndical ce vendredi.

M. Seité, président du GAL est candidat à la présidence du PETR. S'il est élu, il remettra sa démission en tant que Président du GAL pour céder la présidence à la communauté de communes de l'Île-Rousse Balagne.

Aucune autre question n'étant posée, et l'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres du Comité de programmation pour leur engagement et lève la séance à 12h27.